



Québec, le 6 octobre 1999

Madame Annie Roy, analyste
Commission sur la gestion de l'eau au Québec
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec)
GIR 6A6

OBJET : Votre demande du 29 septembre

Madame,

En réponse à votre demande du 29 septembre, à savoir si la base de calcul du volume d'eau utilisée dans le document SURF 161 est utilisable dans SURF 207, nous vous transmettons les informations suivantes:

La définition d'un producteur agricole n'est pas la même pour Statistiques Canada et le MAPAQ. Ce dernier ne considère dans sa banque de données que les producteurs déclarant un revenu agricole de 10 000 \$ et plus annuellement, tandis que Statistiques Canada considère tout exploitant agricole.

Les données fournies par la Direction générale de Lanaudière sont factuelles et originent de la base de données du MAPAQ. Le nombre d'hectares irrigués, indiqué sur le document, ne tient pas compte des petites productions non répertoriées dans cette banque de données.

SURF 207 est une simulation de la demande d'eau obtenue par l'équation de Baier-Robertson et les données de Statistiques-Canada.

Le modèle utilisé dans le document SURF 161 est spécifique à la région de Lanaudière et n'est pas directement applicable à l'ensemble de la province.

Nous espérons que ces informations vous permettront de développer un modèle adéquat pour la suite de vos travaux.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes meilleures salutations.


Gilles Hains, répondant
Comité d'appui ministériel sur l'eau